

Recueil des actes administratifs 2019

Partie 3 – Arrêtés - n° 3-39

ARRETES DE M. le PRESIDENT

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18/12/2019
handicapées

Arrêté portant délégation de signature au directeur de la maison départementale des personnes

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE



PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME LE DIRECTEUR
DE LA MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.241-3,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu le décret n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé,

Vu l'arrêté du 11 janvier 2019 portant organisation des services départementaux,

Vu la séance du Conseil départemental du 23 février 2016, au cours de laquelle est intervenu le vote sur la Présidence du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services,

ARRETE

Article 1. - Délégation permanente de signature est donnée à Madame Laëtitia CHEVALIER, Directeur de la MDPH, à l'effet de signer les notifications de décisions relatives aux demandes de Cartes Mobilité Inclusion instruites par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Article 2. – Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 3. - Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département d'Indre-et-Loire et notifié à Madame Laëtitia CHEVALIER.

Article 4. Cet acte sera exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L.221-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

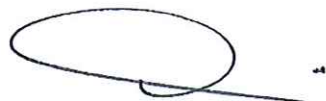
N/REF. AB/FA - poste 69404

Publié le
Notifié le
Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales
Le

Fait à Tours,

18 DEC. 2019

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,



Jean-Gérard PAUMIER

Recueil consultable à la Direction des Archives départementales, 6 rue des Ursulines, TOURS, en contactant le 02 47 60 88 88 ou en transmettant votre demande précise à cette adresse électronique : archives@departement-touraine.fr

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur général des services

Boris COURBARON